



CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL
INTERREGIONALER PARLAMENTARIERRAT
Saarland - Grand Est - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -
Wallonie - Fédération Wallonie-Bruxelles -
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

Commission 5 « Enseignement, Recherche, Formation et Culture »
Dr. Katrin Rehak-Nitsche
Présidente

Version définitive

Recommandation du Conseil parlementaire interrégional (CPI)

L'Université de la Grande Région

Adoptée par la 67e séance plénière du CPI le 10 juin 2022 à Metz

Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI), réuni en séance plénière le 10 juin 2022 à Metz et sur proposition de la Commission 5 « Enseignement, Formation, Recherche et Culture »,

constate qu'en 2008, six universités (l'Université technique de Kaiserslautern, l'Université de Liège, l'Université de Lorraine, l'Université du Luxembourg, l'Université de la Sarre, l'Université de Trèves) se sont fédérées sous la houlette de l'*Université de la Grande Région* (UniGR) pour former désormais un groupement universitaire unique qu'a rejoint en 2020 une haute école de sciences appliquées (l'Haute école de technique et d'économie HTW Saar) comme partenaire associé. Fidèle à l'idée européenne, l'Université de la Grande Région propose des possibilités d'études et de recherche en trois langues et répond ainsi au besoin particulier dans les régions frontalières d'une prise en considération de l'Europe.

Depuis sa création, les membres du groupement universitaire n'ont cessé d'élargir leur offre, axée dans un premier temps principalement sur des cursus franco-allemands, leur ambition étant de lui conférer une vocation plus européenne.

Dans ce cadre, la continuation et le financement du *Center for Border Studies* (CBS), un réseau transfrontalier thématique consacré aux grandes questions liées aux frontières, aux régions frontalières et à leur portée, constituent un élément clé dans l'évolution du groupement universitaire. Les aides INTERREG, destinées à transformer le CBS en centre d'expertise scientifique en matière de recherche sur les espaces frontaliers à l'échelle européenne, prendront fin en 2022. Assurer le financement du réseau à l'avenir revêt donc une importance particulière pour l'UniGR.

Hormis cela, l'UniGR consacre ses activités actuellement surtout au nouveau domaine de recherche sur l'Histoire digitale et le patrimoine historique et culturel. Ces recherches sont susceptibles de présenter dans le futur des pistes de réflexion communes avec le travail de mémoire, un axe de travail prioritaire et d'actualité pour la Commission 5 et le CPI en tant que tel.

Étant donné les changements structurels et le développement de l'Université de la Grande Région, le CPI considère que les points suivants sont particulièrement pertinents :

- a) L'UniGR est censée changer de personnalité juridique pour devenir un groupement européen de coopération territoriale (GECT), ce qui lui confèrera une meilleure visibilité à l'échelle européenne et lui ouvrira de nouvelles perspectives de développement, par exemple en facilitant les échanges avec de nouveaux réseaux universitaires en émergence. Le CPI soutient explicitement cette démarche. De plus, l'UniGR s'efforce d'obtenir la reconnaissance en tant qu'*Université européenne*, ce que le CPI salue et soutient également explicitement.
- b) Initialement, l'UniGR a été créée avec le soutien de fonds INTERREG, et son financement actuel est assuré par les cotisations des universités partenaires. Le financement à long terme de l'UniGR en tant que telle, ainsi que celui des centres de recherche en cours de réalisation, n'est actuellement pas encore assuré. L'UniGR entend postuler pour le nouveau programme INTERREG 2021-2027 par des projets dédiés à des thèmes spécifiques, mais elle cherche également d'autres sources de financement. Il convient de signaler que jusque-là, l'UniGR ne fait pas encore partie des institutions financées par les budgets des territoires de la Grande Région. Le CPI propose donc de renvoyer ce dossier aux assemblées régionales de ses territoires et d'examiner la possibilité d'un financement par le biais d'un poste fixe dans les budgets de chaque région.
- c) Un autre axe prioritaire des activités actuelles de l'UniGR constitue la mise en place du *Center for Circular Economy of Materials and Metals* (CIRKLA). L'objectif est de développer un portefeuille complet de projets dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation consacrées à l'économie circulaire. D'une manière générale et dans le cadre de l'évolution de l'UniGR, il serait judicieux d'engager des réflexions sur comment trouver d'autres partenaires, et en particulier sur comment faire évoluer le modèle des partenaires associés. Au sein de la Grande Région, il existe d'autres unités de recherche de renom qui s'engagent dans le domaine de la gestion appliquée du flux des matières et dont les travaux concernent les mêmes contenus que ceux de CIRKLA et qui pourraient apporter une plus-value non négligeable à CIRKLA. Le CPI propose donc de vérifier la pertinence d'une mise en réseau et d'une coopération de l'UniGR en particulier avec des universités de sciences appliquées ou des institutions similaires intéressées travaillant dans les spécialités concernées.
- d) L'apprentissage précoce de la langue du pays voisin est une condition sine qua non pour que les jeunes puissent profiter des offres transfrontalières en matière d'études et de travail. Promouvoir cet apprentissage de langues à un âge aussi précoce que possible signifie poser un jalon décisif dans ce sens, raison pour laquelle cette démarche devrait être renforcée dans les régions frontalières. La communication avec les écoles constitue également un levier important pour y arriver. À cet égard, tant l'UniGR que les ministères de l'éducation des espaces de la Grande Région ont du potentiel pour renforcer l'information et la communication pour que les élèves se rendent davantage compte non seulement de l'offre proposée par le groupement universitaire transfrontalier, mais également de l'importance que revêt l'apprentissage des langues.

Le Conseil Parlementaire Interrégional adresse la présente recommandation:

- au Conseil Régional du Grand Est,
- au Gouvernement de la Communauté Germanophone de Belgique,

- au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- au Gouvernement de la Wallonie,
- au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg,
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- au Gouvernement du Land de Sarre

ainsi que

- au Gouvernement de la République Française,
- au Gouvernement du Royaume de Belgique,
- au Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne,
- à la Commission Européenne,
- au Parlement Européen,
- au Comité européen des régions.